

# PERFORMANCES

## La difficulté de la prévention primaire en santé mentale et sociale

*Le concept de santé s'appuie sur des données physiques, mentales et sociales. Mais, dans le champ de la santé au travail, ce n'est que très récemment que cette triple dimension a été sérieusement prise en compte. Pendant longtemps, la santé n'a en effet été vue que sous l'angle des maladies professionnelles, c'est-à-dire du risque professionnel. C'était aussi l'époque où la prévention des risques pour la santé ne visait que ceux qui se rapportaient à des pathologies et plus exactement des pathologies indemnisables. Mais cette conception très restrictive pouvait-elle rester légitime après des catastrophes sanitaires aussi importantes et tragiques que celles que nous avons connues depuis une vingtaine d'années, comme notamment celle de l'amiante ?*

*En même temps que s'affirmait la nécessité d'engager la prévention le plus en amont possible (cf. le dossier sur l'évolution des services de santé au travail, p. 19), c'est-à-dire, en termes de prévention primaire au sens de l'OMS, les entreprises ont eu à affronter de nouveaux enjeux en rapport avec la santé mentale et la santé sociale. Les stress, les harcèlements, les souffrances au travail de toute sortes ont émergé brutalement au devant des professionnels de l'hygiène et sécurité, des médecins du travail et des gestionnaires des ressources humaines ébahis. Manquant de références et de méthode, tous eurent du mal à apporter des réponses adaptées à ces nouveaux phénomènes.*

*Plus encore que les maladies traditionnelles, ces nouvelles pathologies illustrent le rôle actif de l'organisation du travail et des relations sociales. L'approche prévention renvoie donc clairement, et sans que l'on ait à hésiter, à des démarches transdisciplinaires, dans lesquelles la médecine du travail est en coopération avec les sciences sociales et l'ergonomie. L'approche individuelle centrée sur le clinique a été jugée insuffisante et a dû s'appuyer sur une approche collective centrée sur l'analyse des conditions de travail. Cette évolution a cependant*

*du mal à s'imposer, puisque le Conseil national de l'Ordre des médecins vient de condamner certains dispositifs pluridisciplinaires de traitement des risques psychosociaux. Cette mise en garde de l'Ordre peut-elle être admise par les médecins et professionnels des risques psychosociaux qui ont mis en œuvre de telles démarches collectives ? Car c'est de prévention primaire qu'il s'agit.*

*Avec ce « Cahier spécial Performances », nous engageons nos lecteurs à la discussion. Celle-ci est ouverte par le responsable d'une association d'accompagnement, constituée de psychologues et d'ergonomes du travail ayant engagé des coopérations avec des services de santé au travail. Il exprime tout son mécontentement à l'égard de la position de l'Ordre. Nous pourrons ensuite confronter ses analyses et propositions à la pratique d'une psychologue animant un service d'accompagnement au sein du Centre de gestion des Alpes-Maritimes, qui nous présente son activité et ses résultats.*

*Enfin, c'est un sujet rarement abordé en santé au travail que propose le docteur Phan Chan The en constituant une fiche pratique sur le daltonisme.*

**78** Risques psychologiques et sociaux  
Quelle approche pluridisciplinaire ?

Jacques Rondeleux

**82** Prévention des risques psychosociaux

Pascale Verrien

**85** Chronique juridique

Philippe Hélys

**87** Les fiches-conseils du médecin du travail

Les daltoniens au travail

Émile Phan Chan Thé